

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champs d'application et objet des services

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des services et prestations proposés par la société **CANALO**, sur son site Internet et à destination des clients ("Clients") ou visiteurs.

En sollicitant les services de la Société CANALO, le Client reconnaît accepter les Conditions Générales de Vente.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.canalo.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version, étant précisé que seule la version en vigueur lors de la commande du Client lui sera opposable.

ARTICLE 2 - Réservation - Acompte - Solde

Un acompte d'au moins 30% est demandé à la réservation. Seul le paiement de l'acompte (demandé lors du contact de réservation) valide la réservation. Un mail ou SMS de confirmation sera alors envoyé par CANALO avec la date et les horaires de la prestation.

Pour les prestations courtes (sorties sur la journée ou moins), le solde devra être réglé au plus tard juste avant de démarrer la sortie.

Pour les prestations sur plusieurs jours, le solde devra être réglé au plus tard 1 mois avant le premier jour. A défaut de paiement du solde dans les délais impartis, la prestation pourra être annulée par CANALO sans contrepartie ni remboursement de l'acompte.

Si le client est absent à l'heure du début de la prestation, celle-ci pourra être démarrée afin de ne pas porter préjudice aux autres participants et garantir la qualité et la sécurité lors des prestations (horaires de marée à respecter...). Aucune réparation ne pourra être exigée par le client concerné et les sommes versées ne seront pas remboursées (acompte ou solde).

ARTICLE 3 - Modification, report, annulation et rétractation

A partir du moment où l'acompte est versé, la date de la prestation ne peut plus être modifiée par le client. Le client reste redevable de la prestation si celle-ci n'a pas été réglée.

Seuls la société CANALO et le moniteur guide de pêche ont la possibilité de décider de l'annulation et du report d'une sortie.

Les sorties peuvent être annulées en cas de :

- conditions de vent > à 5 beaufort et/ou dont l'orientation est défavorable ou pluie forte, permanente et vent (à l'appréciation de la société CANALO ou du guide ; la session est reportée à une date libre proposée par le guide ou, si le planning est complet, à la saison suivante avec envoi d'un bon cadeau nominatif par mail).
- en cas d'aléas météo, surtout en cas d'orage, particulièrement avec des cannes en carbone, la sortie peut temporairement être suspendue, voire définitivement arrêtée. Si plus de 50% de la sortie avait été effectués, aucun remboursement ne pourra être fait. Dans le cas contraire, un bon cadeau pourra être proposé.
- évènements imprévus (pannes, mission obligatoire d'assistance à des navigateurs en difficulté...) : la sortie peut temporairement être suspendue, voire définitivement arrêtée sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à CANALO par les clients.
- maladie ou accident du guide : en cas d'arrêt pour maladie ou accident du guide pendant la session, CANALO proposera un bon cadeau aux clients (si plus de 50% de la sortie avait été effectués, aucun

remboursement ne pourra être fait. Dans le cas contraire, un bon cadeau pourra être proposé). Si l'arrêt pour maladie ou accident du guide a lieu avant la sortie, celle-ci sera reportée à une date ultérieure. Un bon cadeau sera proposé au client.

Passagers sous-équipés : chaque passager devra être en pantalon avec chaussures adaptées et fermées. Il devra avoir à sa disposition un vêtement imperméable pour le corps et les jambes : en mer, il fait toujours sensiblement plus froid, même en été. (pas de report possible si le passager est sous-équipé et a froid)

ARTICLE 4 - Paiement du prix

La fourniture des prestations est réalisée contre paiement par le Client du prix total correspondant à la prestation choisie, selon les modalités établies par **CANALO**.

Un acompte d'au moins 30% est demandé à la commande et vaut confirmation de commande.

Les prix indiqués sont exprimés en Euros et TTC. Ils correspondent à ceux en vigueur au jour de la commande.

La société **CANALO** se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, le prix indiqué dans la confirmation de la commande étant le prix en vigueur.

Le paiement ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des fonds par la société **CANALO**.

Le règlement s'effectue par espèces, virement bancaire, Paypal, chèque (jusqu'à 30 jours avant le début de la prestation) ou cartes bancaires (les cartes acceptées étant les suivantes : CB, VISA, MASTERCARD).

ARTICLE 5 - Bons cadeaux envoyés par mail ou manuscrit

La vente de bons cadeaux envoyés par email est matérialisée par l'envoi au Client d'une facture correspondant à la commande ainsi que l'envoi par email d'un bon cadeau au bénéficiaire.

Le bon cadeau a une durée de validité de 12 mois. Il n'est ni repris, ni échangé, ni remboursé et est valable pour une seule utilisation. Le bénéficiaire devra présenter une pièce d'identité le jour de la prestation.

Cette prestation est payable en totalité à la commande.

Une fois la date de session fixée, les conditions d'annulation sont les mêmes que ci-dessus. Certaines prestations présentent une saisonnalité. Il appartient donc au bénéficiaire du bon cadeau de se manifester dans les temps pour pouvoir profiter de son bon cadeau. Celui-ci doit s'y prendre plusieurs semaines à l'avance pour réserver et profiter des dates de disponibilité proposées. C'est à lui de s'adapter aux disponibilités indiquées par le guide. Aucun remboursement ne peut être exigé si aucune date ne convient au pêcheur.

ARTICLE 6 - Sécurité - assurance

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Chaque pêcheur assume la pleine responsabilité de le retirer en cours de pêche sans prévenir le chef de bord.

Le client certifie sur l'honneur **être apte à participer aux activités proposées par CANALO, et certifie savoir nager et ne pas présenter de contre-indications notamment médicales.** Si ça n'est pas le cas, ou au moindre doute, il doit le préciser dès la réservation, et le rappeler au guide de pêche avant le début de la prestation en l'informant de tout élément qui pourrait être important pour lui permettre de garantir sa sécurité.

Le client doit également être titulaire d'une **assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés et subis.** La société CANALO et son moniteur guide de pêche ne pourront en aucun cas être tenus

responsables des blessures que le client pourrait s'infliger lui-même, ou se voir infliger par un poisson (ou tout animal capturé) ou par un autre client. Il s'engage donc à ne pas poursuivre CANALO ni son guide de pêche mais à solliciter sa propre assurance ou se retourner contre celle de la personne responsable. La plupart des assurance habitations proposent des garanties santé-loisirs. Nous encourageons vivement nos clients à y souscrire pour se protéger au mieux.

En cas d'accident ou malaise, le client accepte que le moniteur contacte les secours habilités à prendre toute décision d'intervention médicale ou chirurgicale si son état présente un caractère d'urgence.

Un registre est tenu avec les noms, prénoms, âge et adresse et téléphone des pêcheurs et le N° d'un tiers pouvant être prévenu. Cette information est demandée à chaque commande et il appartient au client de vérifier qu'il a bien transmis cette information.

Le client s'engage à **respecter les horaires et lieux de rdv** de l'activité, ainsi que les instructions données par l'animateur.

Il s'engage à amener avec lui **l'équipement adéquat** à la pratique de l'activité proposée, notamment la pêche, et adapté aux conditions climatiques (vêtements de pluie, bottes, casquette, crème solaire, lunettes de soleil, lotions anti moustiques, eau...).

Concernant le **mal de mer**, il appartient au client de s'en prémunir, autant que faire se peut. Quelques conseils simples : éviter de boire du café, du lait, de l'alcool ou du jus d'orange avant la sortie. Bien se reposer et prévoir une bonne nuit de sommeil avant la sortie. N'hésitez pas à consulter votre pharmacien ou médecin, qui pourra vous donner un éventuel traitement contre le mal des transports. Les sessions interrompues par les clients pour cause de mal de mer ne pourront donner lieu à aucun remboursement. D'autre part, la session ne sera pas écourtée, et le client ne sera pas ramené à terre, sauf si les autres personnes à bord sont d'accord.

La **consommation d'alcool et de stupéfiants** (ou toute substance illicite de manière générale) durant les prestations est strictement interdite. La société CANALO et son moniteur pourront refuser de prendre en charge toute personne manifestement alcoolisée et pouvant représenter un danger lors de la prestation. Aucun remboursement ne pourra alors être réclamé par le client.

Les **mineurs** doivent être accompagnés d'un adulte.

ARTICLE 7 – Matériel perdu ou cassé

La société CANALO met à disposition des stagiaires du matériel récent et en bon état de fonctionnement. Les moulinets sont garnis à au moins 50% de leur capacité.

Le client reconnaît et accepte que **tout matériel perdu, cassé ou détérioré devra être remplacé par l'intéressé**. Une facture lui sera donnée. Charge à lui de contacter son assurance par la suite pour demander une éventuelle prise en charge.

Voici des exemples non exhaustifs de tarifs en cas de détérioration ou perte :

- Déclenchement d'un gilet de sauvetage automatique ou manuel : 40€
- Canne cassée : 130€
- Moulinet cassé : 75€
- Bobine de tresse vidée : totalement = 20€, à moitié = 10€
- Leurre dur perdu, type leurre de surface ou leurre à bavette : 10€
- Leurre souple avec tête plombée : slug = 3,50€, shad = 5€

ARTICLE 8 - Respect de la ressource et de l'environnement

La ressource n'est pas inépuisable et le **respect de la nature** est devenu une préoccupation de tous et de tous les instants. La société CANALO encourage ses clients à venir profiter de ce que celle-ci a à nous offrir avec un **esprit sportif** et les encourage donc à relâcher leurs proies du jour. Nous souhaitons amener nos stagiaires à considérer les poissons comme des partenaires de jeu plutôt que comme des trophées devant être tués. Notre moniteur guide de pêche sera particulièrement vigilant au respect des tailles de capture et, concernant les espèces nobles et en tension comme le bar, il veillera à l'application d'un quota journalier de maximum un poisson par pêcheur. Les moins grands sujets (ceux qui ne se sont pas encore reproduits) et les plus grands (les meilleurs reproducteurs) seront relâchés.

ARTICLE 9 - Réclamations

L'activité, notamment la pêche, est soumise à différents aléas. La société CANALO et son moniteur guide de pêche mettront les moyens nécessaires à la prise de poisson mais ne sauront être tenus responsable en cas de mauvais résultat.

ARTICLE 10 – Ce qui est inclus ou non dans la prestation

La société CANALO met à disposition tout le matériel nécessaire pour la pratique de l'activité en sécurité (gilets de sauvetage, matériel pour la pratique...). Charge au client de ramener ses équipements de confort, sa crème solaire, sa lotion contre les moustiques, son eau et sa nourriture.

Les prestations pêche comprennent :

- La location du bateau
- Le carburant
- La mise à disposition d'un guide de pêche
- Le prêt du matériel de pêche.

L'hébergement, sauf mention du contraire lors de la réservation (sur le devis et la facture) n'est pas compris dans la prestation.

Pour les prestations de location de paddle ou kayak, des sacs ou pochettes étanches peuvent être prêtées.

Dans tous les cas, la société CANALO ne saurait être tenue responsable en cas de prise d'eau, détérioration des effets personnels, mauvaise fermeture du sac ou des pochettes...

ARTICLE 11 - Avis en ligne

CANALO offre la possibilité aux Clients de laisser un avis de satisfaction sur les prestations qu'il a commandées. Ces avis ne font l'objet d'aucune contrepartie.

Dans certains cas, ces avis peuvent faire l'objet d'une modération par **CANALO** qui se réserve le droit de ne pas publier des avis qui seraient susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers ou enfreindre toute loi en vigueur.

CANALO se réserve le droit de contacter le Client suite à la publication d'un avis.

ARTICLE 12 - Responsabilité de et du prestataire

CANALO est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution du contrat conclu avec le Client.

Cependant, la responsabilité de **CANALO** ne saurait être engagée pour l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat conclu en cas de force majeure, de survenance d'un fait imputable au Client ou de tout inconvénient, dommage imprévisible et insurmontable inhérent à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

A ce titre, dès lors que toute réservation aura été effectuée et que la prestation désirée sera disponible, le contrat sera conclu entre le Client et l'Établissement **CANALO**.

La société **CANALO** ne sera pas considérée comme responsable ni défailtante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

ARTICLE 13 - Vente de produits

Tous les produits proposés à la vente par la société CANALO sont des produits de seconde main, destinés à être renouvelés. Ils sont donc vendus en l'état, sans garantie.

ARTICLE 14 - Informatiques et Libertés

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et le Règlement UE no 2016/679 "RGPD", il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne.

Ces données nominatives peuvent néanmoins être transmises à des tiers, prestataires ou sous réserve d'un consentement exprès, partenaires de la société **CANALO**.

Conformément à cette législation et au RGPD, tout Client bénéficie d'un droit d'accès, d'information complémentaire, de rectification, de portabilité, de limitation, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour plus d'information sur vos droits, voir :

Politique de confidentialité

Pour la bonne utilisation du site, nous utilisons un cookie sur votre ordinateur. Ce cookie a pour objet, d'une part, d'enregistrer des informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur notre site pour nous permettre de tirer des statistiques et améliorer nos services.

ARTICLE 15 - Propriété intellectuelle / droit à l'image

CANALO est titulaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et aux Services et notamment sur leur structure (notamment chartes graphiques, onglets, fonctionnalités), et leur contenu (notamment marques, images, logos, illustrations, photos, textes, etc.).

Il est expressément interdit à l'Utilisateur, sans l'accord préalable et écrit de **CANALO** de copier, modifier, améliorer, éditer, traduire, décompiler, créer une œuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout ou partie du Site ou des Services. Toute reproduction, représentation, exploitation de quelque nature que ce soit et à quelque fin que ce soit, de tout ou partie du Site ou des Services, et notamment de leur structure et/ou de leur contenu, sans l'autorisation préalable et écrite de **CANALO**, constitue des actes de contrefaçon.

En ayant recours aux services de **CANALO**, le client accepte que son image soit utilisée afin de rendre compte par **CANALO**, sur son site, ses pages ou ses réseaux sociaux, de la prestation réalisée. Si le client ne souhaite pas que son image soit utilisée, il lui appartient de se retirer des photos au moment de la prise de celles-ci, et de manifester son refus d'utilisation de son image de manière écrite, par mail, envoyé à contact.canalo@gmail.com ou par SMS envoyé au 0781575601, au plus tard le lendemain du jour de la prestation.

ARTICLE 16 - Droit applicable

Les présentes Conditions générales sont régies exclusivement par le droit français et compétence territoriale exclusive est donnée aux juridictions françaises.

En cas de litige survenant dans le cadre des prestations sans résolution directe avec **CANALO**, le Client aura la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, en saisissant un médiateur de la consommation, le cas échéant avec l'aide d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix.

Tout consommateur qui rencontre un litige avec une entreprise située sur le territoire de l'Union a la possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de cette plateforme européenne. Vous

pouvez consulter également le site internet de la Commission européenne dédié à la médiation de la consommation :

https://europa.eu/youreurope/business/dealing-with-customers/solving-disputes/european-small-claims-procedure/indexamp_fr.htm